

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Victoriaville, le mardi 2 septembre 2025, à 18 h.

Sont présents : les conseillères Caroline Pilon et Chantal Moreau et les conseillers Benoit Gauthier, Patrick Paulin, Alexandre Côté, Yanick Poisson, Marc Morin, Yannick Fréchette, Michael Provencher et James Casey, sous la présidence du maire, M. Antoine Tardif.

496-09-25 ATTENDU le rapport du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville relatif à l'adoption d'une résolution PPCMOI 2025-05 en vertu du Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), qui consiste à autoriser, sur l'immeuble situé aux numéros 360-390, rue J.-Aurèle-Roux, l'implantation d'un usage qui n'est pas autorisé dans la zone industrielle I-603;

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE les critères du Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sont respectés;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'objet de la demande ne nuit pas à la sécurité, à la santé publique ni à l'environnement;

ATTENDU QUE l'usage est compatible avec les activités de l'écoparc industriel;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises pour atténuer les nuisances liées à l'usage du site;

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU l'adoption du projet de résolution PPCMOI 2025-05 (433-08-25) à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 août 2025;

ATTENDU QUE la consultation publique a eu lieu le lundi 25 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc Morin, appuyée par le conseiller Yannick Fréchette, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville adopte sans changement le second projet de résolution PPCMOI 2025-05 selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique aux lots numéros 5 195 152 et 5 195 151 du cadastre du Québec, situés dans la **ZONE INDUSTRIELLE I-603**.

496-09-25 /2...

2. Dérogation autorisée

Malgré le Règlement de zonage numéro 1261-2019, la dérogation suivante est autorisée sur le lot identifié au paragraphe 1 :

- a) l'implantation d'un usage spécifique de la classe d'usages « Industrie lourde (I3) », plus précisément l'usage « Produits minéraux non métalliques » alors que c'est normalement interdit dans la zone INDUSTRIELLE I-603 (article 1.5.1).

3. Conditions

- a) aucun entreposage extérieur n'est autorisé;
- b) les équipements pour contenir tout résidu doivent être maintenus à l'intérieur du bâtiment;
- c) aucune nuisance ne peut être générée à l'extérieur du bâtiment (bruit, odeur, rejet).

(Signé) ANTOINE TARDIF
Maire

(Signé) ROSANE ROY
Greffière

VRAIE COPIE des délibérations du conseil municipal de la Ville de Victoriaville, à sa séance ordinaire du 2 septembre 2025.

VICTORIAVILLE, le 5 septembre 2025

Greffière